

-----

## CONGRÈS OUVRIER DU HAVRE - 1880

-----

Voilà donc le parti révolutionnaire en possession de son programme, dicté par les chefs du parti socialiste international. Immédiatement les Chambres syndicales, restées mutualistes et modérées, cherchent à se dégager de l'union dangereuse, dans laquelle elles avaient vécu jusque-là avec les collectivistes.

Le Congrès du Havre fournit le prétexte de cette scission.

Après le Congrès régional de Paris, les révolutionnaires s'étaient mis à l'oeuvre pour envoyer au Congrès du Havre le plus grand nombre de délégués. Partout des cercles d'études se formèrent. Chaque arrondissement, chaque quartier de Paris en vit naître un. Pour se multiplier, les révolutionnaires inventèrent la délégation réciproque. Dix membres d'un même cercle d'études qui existait à peine, furent, tous les dix, délégués par des sociétés dont le nom seul existait.

De son côté, le comité d'organisation havrais ne restait pas inactif. De sa propre autorité il corrigea et aggrava les dispositions arrêtées à Marseille.

Dans ce règlement, il était dit:

*Que les groupes d'études sociales ou cercles ouvriers, et défendant leurs intérêts, pourront désigner des délégués.*

Le Comité d'organisation restreignit le sens de cet article en inscrivant dans son programme:

Que les groupes d'études sociales ou cercles ouvriers composés d'au moins 25 membres ayant des statuts, pourront désigner des délégués.

Lorsque les révolutionnaires se présentèrent le 14 novembre 1880, au Cercle Franklin, où se tenait le Congrès du Havre, ils se virent refuser la validation de leurs mandats.

Une majorité considérable se trouva pour exclure les délégués des Cercles d'études composés d'un nombre infinitésimal de membres, les Cercles d'études ayant été constitués en vue d'envoyer le plus grand nombre possible de délégués, afin de noyer les voix des Chambres syndicales modérées au milieu des suffrages révolutionnaires. Ces délégués furent appelés du nom pittoresque de «*représentants de la délégation mutuelle*».

Cette scène d'exclusion fut l'occasion d'un beau tapage. Les exclus sortirent brusquement au cri de «Vive l'anarchie»; le lendemain, ils revenaient, et leur orateur, Mme Paule Mixcx, s'emparait de la tribune, malgré les protestations de l'Assemblée, pour y lire une protestation. Le président était obligé de se couvrir et de lever la séance.

La protestation fut affichée sur les murs. En voici le texte:

*Quatrième congrès national-socialiste-ouvrier  
(ancienne salle de l'Union lyrique, 9 rue de Fécamp)*

*Les délégués INDEPENDANTS - sans attaches OFFICIELLES - fidèles observateurs des décisions*

des Congrès précédents,

*En présence de l'attitude arbitraire de la Commission d'organisation du Congrès du Havre, agissant contre les résolutions administratives prises au Congrès de Marseille,*

*En présence de la proposition du délégué de la Commission du Congrès de Marseille, et qui devaient être suivies par la Commission d'organisation,*

*Déclarent déchue la Commission d'organisation havraise et constituent le VERITABLE CONGRÈS NATIONAL SOCIA-LISTE OUVRIER de la session de 1890.*

*Ouvriers français!*

*Nous faisons appel à ceux d'entre-vous qui croient que la MISERE QUE SUPPORTENT LES TRAVAILLEURS EST INJUSTE,*

*Nous sommes réunis au nom des ouvriers libres.*

*Ouvriers havrais,*

*Venez nous entendre et vous jugerez impartialement.*

La scission est donc définitive et nous allons suivre deux congrès:

- Le Congrès du cercle Franklin, qui porte le nom de Congrès socialiste ouvrier et réunit 70 délégués.

- Le Congrès national socialiste ouvrier qui se tient rue de Fécamp et compte 51 délégués.

-----

## CONGRÈS SOCIALISTE OUVRIER DU CERCLE FRANKLIN

Rapport de le Commission d'organisation:

M. Lyonnais lit le rapport général, qui n'est qu'un long plaidoyer contre les accusations des violents.

*«Le Congrès de Marseille avait imposé à toutes les sections, à tous les groupes l'adhésion à la Fédération, établie par ce Congrès. Mais cette disposition est annihilée par la proposition prise à la fin du Congrès et portant formellement: que toute chambre syndicale ou association corporative a le droit, dans les conditions de vérification des pouvoirs déterminées, de nommer un délégué au Congrès national».*

*Les Chambres syndicales havraises acceptent le principe de la fédération économique et professionnelle des groupes ouvriers, elles en ont donné la preuve en instituant au Havre une réunion syndicale; mais repoussent la formation du quatrième Etat, comme incompatible avec l'esprit même de la Révolution française, qui a aboli les classes pour faire des citoyens égaux devant la loi. Or l'Union fédérale du Centre prodame (article 5 de ses statuts) que les ouvriers doivent former un Etat à part dans la nation. Les Chambres syndicales du Havre ne pourraient donc pu adhérer à la Fédération du Centre.*

*On reproche à la Commission d'avoir apporté des restrictions dans l'examen des pouvoirs des délégués. La Commission a seulement pensé que, pour avoir le droit de prendre part au vote de résolutions, susceptibles de modifier la situation des travailleurs, ou de porter atteinte aux intérêts de ces mêmes travailleurs, chaque délégué doit représenter des groupes constitués et composés d'au moins vingt-cinq membres».*

Evidemment la Commission du Havre était dans son tort, en modifiant de son autorité privée les résolutions du Congrès de Marseille. Ce point est hors de conteste. Mais restait à savoir quelle aurait été l'issue de la lutte, si les modérés s'étaient laissé étrangler sans crier par les révolutionnaires. Et ceux-là y étaient sûrement décidés. Nous en trouvons la preuve dans cette déclaration de M. Bordat : *«Au nom des 35 ou 40 groupes que nous représentons, associations ou Chambres syndicales, nous avons pour mandat, non pas de nous laisser invalider, mais bien d'invalider les autres».* Les modérés étaient donc en état de légitime défense.

La fin du rapport de M. Lyonnais passe en revue la situation de l'ouvrier et ses espoirs d'avenir. Il conclut à l'organisation, à la coopération:

*« Neuf fois sur dix, dit-il, la lotte du capital et du travail se termine par le triomphe de celui qui est le mieux organisé, par le triomphe du capital. Et décrétant la liberté du travail, la Révolution nous a délivrés*

*des maîtrises et des jurandes; mais en faisant la loi de 1791 elle nous a aussi mis dans l'impossibilité de nous associer, ce qui devait nous livrer sans défense contre les entreprises des capitalistes. Les détenteurs de la fortune publique, qui, en même temps, ont été les détenteurs du pouvoir public depuis quatre-vingt-dix ans, ont gouvernés à leur profit et se sont bien gardés de nous rendre la liberté d'association.*

*Mais n'y a pas aujourd'hui un parti à prendre, en entrant carrément et résolument dans la voie du socialisme pratique, c'est-à-dire en procédant par les moyens que la nature emploie à toute l'échelle des êtres, pour les amener à leur développement, par l'évolution successive et ininterrompue des conditions d'existence? Est-ce que la nature procède par bonds et par caprices? Est-ce que notre Société n'est pas le produit de toutes les évolutions successives des races?*

*N'est-il pas utopique de vouloir transformer la Société en un tour de main et établir des lois telles que tous auraient l'égalité absolue et le bonheur assuré?*

*Quand nous aurons conquis une position légale, nous inspirerons la confiance nécessaire, pour avoir les capitaux qui hâteront notre libération du salariat.*

*Sur l'accumulation des richesses créées et des bénéfiques en résultant, l'épargne a été telle que la hausse constante des fonds publics a fait tomber le loyer du capital à un taux qui va bientôt le rendre accessible aux travailleurs.*

*Voilà qui va mettre fin au métier de rentier vivant, les bras croisés, du capital que d'autres font valoir. Voilà aussi pourquoi nous pouvons avoir l'espoir de voir se fonder des banques de crédit, qui nous donneront l'instrument de notre délivrance: le capital !»*

Nous ne nous étendrons pas sur les questions portées au Congrès, et qui furent discutées avec la plus grande modération. Sur la question du Salariat, M. Keufer compare le système industriel au système militaire. Le sort d'une bataille dépend du chef qui dirige les opérations. Ainsi en est-il dans l'industrie moderne. Le capital-argent est évidemment une puissance, mais combien plus grande est celle du capital-travail-intelligence-moralité! Quand la masse prolétarienne l'aura complètement acquis, quand par la fédération syndicale elle pourra faire la loi au capital-argent, alors on pourra faire disparaître les parasites et les jouisseurs.

M. Cinquin dit que la révolution violente n'a jamais profité, en fin de compte, au prolétariat. Il est à remarquer d'ailleurs que les plus ardents à prêcher l'appel aux armes sont trop souvent les premiers, quand vient l'heure du danger, à trouver un refuge dans les bureaux de la Préfecture de Police (*Vifs applaudissements*).

M. Finances se déclare opposé au principe même des Caisses de retraites.

*« Ou la caisse sera alimentée par le prolétariat, ou, la dépense incombant à l'Etat, il sera créé un nouvel impôt qui frappera l'ouvrier. Les caisses de retraite auraient en outre le défaut de diminuer l'instinct de prévoyance et d'affaiblir chez l'homme les sentiments d'attachement et de bonté, qu'une foule d'institutions, dites charitables, a déjà contribué à ruiner.*

*« Ce qu'il faut, c'est moraliser et non légiférer.*

*« Des enfants reconnaissants et dévoués, voilà les vraies caisses de retraites pour la vieillesse».*

Sur le sujet de la propriété, M. Finance exprime son scepticisme à l'égard des associations coopératives, qui permettent à quelques-uns de grossir le nombre de ceux qui possèdent. Il ne peut y avoir de droits acquis à la propriété absolue d'un capital. Le possesseur n'a qu'un droit: le droit de faire son devoir, le devoir d'administrer pour le bien général, sous le contrôle de l'opinion publique. M. Dauthier préconise le système du loyer acquéreur. M. Lyonnais conseille à ceux qui se targuent d'être révolutionnaires de se mettre d'accord sur le dernier article des Droits de l'Homme: *«La propriété étant un droit inviolable et sacré ...»* *«Ont-ils d'ailleurs bien réfléchi à l'accueil que rencontreraient leurs théories dans les campagnes?»*

Sur la question de la femme, M. Keufer soutient qu'elle est destinée au foyer et n'en doit point sortir. M. Bernaudeau conseille aux hommes d'apprendre à ravauder leurs chaussettes, si les femmes sont admises au droit de suffrage.

Au sujet de l'éducation, la discussion s'élargit et s'élève. M. Desmoulin demande l'introduction de l'enseignement professionnel dans l'école. A l'école primaire, l'enfant se familiarisera avec le maniement de la hache, de la lime, du rabot, du marteau de forge et de l'ébauchoir. Le mot est nouveau, mais l'idée

est vieille de près d'un siècle, et nous la devons à Lakanal et aux premiers conventionnels.

Mme Kéva demande que les deux sexes soient mêlés dans des écoles mixtes, comme aux Etats-Unis. Elle termine son discours par une allusion au rôle des femmes de 1871, qui l'impressionne si profondément qu'elle se trouve mal en descendant de la tribune.

Enfin la dernière question est la question politique: *Des représentations ouvrières aux corps électifs*. Sauf M. Keufer tous les délégués proclament la nécessité de la représentation du prolétariat aux corps élus. Les ouvriers éprouvent le besoin de participer au vote des impôts, dont ils paient la plus lourde part. Certains, comme M. Petit, désirent que le mandat soit confié à un ouvrier désigné par les Chambres syndicales et qui devra abandonner à la propagande la moitié de son traitement. D'autres, comme M. Bonne, prétendent que s'occuper de la représentation au Parlement, avant de s'enquérir de la possibilité de trouver des candidats, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

*« Les uns, ajoute-t-il, refuseront par modestie, les autres par crainte de se compromettre. Ce sont des bourgeois qui ont donné ces premières idées socialistes. Il s'en trouve qui acceptent franchement notre programme, il ne faut pas les repousser, sous prétexte qu'ils ne sont pas des ouvriers. Mais surtout pas d'abstention. Il y va de l'intérêt de la République ».* (vifs applaudissements).

M. Keufer combat énergiquement les candidatures. Il qualifie Robespierre d'infâme, au grand scandale du Congrès: *«C'est à lui que nous devons la mort de Danton, dit-il»* - *«Retirez le mot, lui crie-t-on de toutes parts»*.

M. Bernardeau déclare au milieu des applaudissements, qu'il n'est pas permis, au nom de la liberté de la tribune, d'insulter la mémoire du fondateur de la liberté française. M. Guionie insiste sur la nécessité d'avoir des candidats ouvriers. *« Assez de bourgeois, assez d'avocats. Nous ne voulons, ni des piétineurs sur place, ni des marchands de paroles »*. Enfin M. Desmoulins demande que le prolétariat siège au Sénat et la bourgeoisie à la Chambre.

Le Congrès de la salle Franklin fut levé au cri de *«Vive la République démocratique et sociale!»* .

Nous ne mentionnerons pas les résolutions votées. Disons seulement qu'elles consacrent le principe de la propriété individuelle.

Le Congrès modéré du Havre ne fut suivi que de deux Congrès, nationaux, qui se tinrent à Paris du 27 novembre au 5 décembre 1881 et à Bordeaux en septembre 1882. Ces deux Congrès n'eurent aucune importance.

Au contraire le Congrès de la rue de Fécamp est l'origine de la série de Congrès politiques dont nous allons suivre l'évolution.

-----

## CONGRÈS NATIONAL SOCIALISTE-OUVRIER

*Tenu dans l'ancienne salle de l'Union Lyrique, 9,rue de Fécamp.*

Chassés du Cercle Franklin, forts de l'appui de la Commission exécutive nommée au Congrès de Marseille et conscients de l'illégalité que commettait la Commission d'organisation du Havre, en modifiant de sa propre autorité les résolutions de Marseille, les révolutionnaires se réunirent rue de Fécamp et déclarèrent que leur Congrès était le seul vrai Congrès ouvrier.

Ce Congrès était composé de 57 délégués, presque tous venus de Paris, et représentant pour la plupart des cerdes d'études plus ou moins authentiques. Mme Paule Minck prétend cependant que 102 Chambres syndicales et 10 cercles d'études sont représentés; elle proteste en outre contre l'épithète de collectiviste-révolutionnaire, dont une «certaine presse» a qualifié le Congrès, «les délégués appartenant à des nuances socialistes».

L'assistance est extrêmement nombreuse, tout l'intérêt se porte sur ce Congrès. La salle regorge littéralement de monde, et cette foule est surtout composée de ces bourgeois «dont les collectivistes demandent l'expropriation pour cause d'utilité publique».

La question de la propriété est des plus intéressantes. Mme Rouzade s'oppose à l'indemnisation des bourgeois qu'il faut déposséder.

*«Irions-nous, demande-t-elle, indemniser les riches parce qu'on leur ferait vendre à la collectivité des terres qu'ils n'ont pas cultivées, des maisons qu'ils n'ont pas bâties?»*

M. Fauché déclare qu'aucun progrès ne peut se faire sans effusion de sang. L'histoire le montre. Les socialistes doivent être les fossoyeurs de cette société à l'agonie. M. Coupat, de la Fédération de Saint-Etienne et de Grenoble, est un tout jeune homme qui se refuse *«d'aller s'abrutir pendant cinq ans dans une caserne, au profit de la bourgeoisie»*. M. Fehr, de l'Union syndicale des travailleurs de la Seine, est un brave Alsacien, dont les oreilles sont ornées de boucles d'or. Il veut que tout soit *«rebris par la collectivité»*.

*«Oui, réplique M. Gordon de Marseille, la bourgeoisie doit être expropriée, pour cause d'utilité publique.»*

*«La bourgeoisie est une vermine qui pourrit le corps social, dit tranquillement M. Kahn, et tous les propriétaires sont des assassins.»*

Mais le même orateur n'obtient qu'un médiocre succès en parlant de la revanche de la Commune et de la régénération de l'internationale.

Mme Minck est vigoureusement applaudie dès son arrivée à la tribune. Elle remercie, *«au nom de la femme qui a été insultée dans une autre enceinte»*.

*«La statistique nous apprend, dit-elle, que sur 1.000 naissances, il meurt 35 enfants parmi les pauvres et 42 parmi les riches. Mais si d'un côté la misère tue, de l'autre ce sont les excès. Voyez ces petits crevés, vieillard à 29 ans, fort capables un jour de devenir sénateurs!»* (Bruyante explosion de bravos.)

M. Molins, du Cercle révolutionnaire socialiste de Paris, fait vibrer les r (à la façon de Marie Colombier, dit le *Petit-Havre*). Il déclare qu'il est communiste anarchiste.

Il conclut: primo à l'abolition de la propriété individuelle, secundo à la prise de force de la richesse sociale, tierço (sic) à la mise en œuvre de l'outillage, au profit de la collectivité.

Au milieu de ces violences, M. Goulette, de la Chambre syndicale de Nancy, apporte la thèse de la modération. Ce n'est point par la violence qu'on hâtera l'affranchissement du prolétariat. La thèse collectiviste effraie pour le moment les habitants des campagnes. La propriété est injuste, mais il est impossible de la transformer d'un coup.

*«Et puis, ajoute-il, les collectivistes veulent tuer l'idée de patrie. Or nos populations de l'Est ont au cœur une blessure qui saigne toujours et qui empêche toute fraternité internationale.»* (Triple salve d'applaudissements dans l'auditoire.)

La résolution suivante est votée par 48 voix contre 7:

*«Considérant qu'il n'y a pas d'émancipation possible pour les travailleurs que dans la possession de l'instrument et de la matière première;*

*Considérant que cette possession des moyens de production ne saurait être individuelle pour deux raisons:*

*1- parce qu'elle est incompatible avec les progrès et l'état actuel même de la technique industrielle et agricole (division du travail, machinisme, vapeur, etc.),*

*2- parce que, ne fût-elle pas anti-économique, elle ne tarderait pas à donner lieu à toutes les inégalités sociales d'aujourd'hui;*

*Considérant que cette possession ne saurait être davantage corporative ou commerciale, sans entraîner tous les inconvénients de la propriété capitaliste d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'inégalité des moyens d'action entre les travailleurs, le désordre dans la production, la concurrence homicide entre les groupes producteurs:*

Le Congrès national-ouvrier-socialiste du Havre (4<sup>e</sup> session) déclare nécessaire l'appropriation collective, le plus vite possible et par tous les moyens possibles, du sol, sous-sol, instruments de travail, cette période étant considérée comme une phase transitoire vers le communisme libertaire (1).

La troisième séance du Congrès porte à son ordre du jour: le Saliariat. Ce devient une mode d'assister aux séances du Congrès révolutionnaire. Plusieurs centaines de personnes ne peuvent pénétrer dans la salle des séances.

Mme Minck s'élève vivement contre *le Petit Havre* qui, dans son compte rendu, a oublié dans le titre du Congrès le mot «national». Seul, le Congrès indépendant a le droit de se dire national, puisque 36 villes de France y sont représentées, tandis que la réunion du Cercle Franklin, composée en majeure partie de délégués de la ville et de la région, n'a droit tout au plus qu'au titre de Congrès *régional*. L'orateur ajoute, pour accentuer la différence, qu'au Cercle Franklin ce sont des «travailleurs» qui sont représentés, tandis qu'à la rue de Fécamp ce sont des «salariés».

Mme Minck répond à un autre journal qui l'a accusée de faire des discours larmoyants: «*On ne peut pas chanter la gaudriole au chevet d'un mourant*». Ce qui lui reste à dire sur les salaires et surtout sur les salaires de la femme, n'est pas moins navrant:

*«La Révolution a aboli l'intime droit du seigneur; mais le salariat l'a rétabli en fait. Une jeune fille de Rouen étaient poursuivie par son patron. Renvoyée de l'atelier parce qu'elle ne voulait pas lui céder, repoussée de partout sur un mot d'ordre du séducteur, elle a enfin succombé pour ne pas laissé mourrir de faim sa mère malade.*

*Legouvé estime le salaire de la femme à 208 francs par an et il ajoute: «C'est assez pour manger». Mais il faut encore se loger, s'habiller. Que faire alors? Une seule ressource s'offre, la prostitution. La femme qui n'a pas de complément direct: père, frère ou mari, doit fatalement en arriver au complément indirect, l'amant.*

*On secoue notre patriotisme, ajoute l'orateur, alors que les socialistes ont été les meilleurs soldats pendant la guerre. Mais nous ne voulons pas de la revanche, qui nous ramènerait des pièces de monnaie portant en exergue: «Royaume de France, avec le portrait de M. Gambetta entouré de lauriers».* (Bravo prolongés).

M. Roulet, qui est assez ventripotent, excite l'hilarité, en criant d'une voie de basse taille: «*Rentrez dans la société, vous qui crevez de pléthore, alors qu'enous crevons d'anémie au coin d'une borne*».

Un autre délégué, M. Cavalié, de Marseille, n'a pas un moindre succès en s'exclamant à la fin de son discours: «*Et ceux qui ne sont pas de mon avis, que le diable les emporte*».

Comme il est minuit et demi, tous les assistants profitent de cette gracieuse invitation et sortent au milieu d'une tempête enragée, qui sème les tuiles et les tuyaux de cheminée.

L'assistance, égayée par les incorrections de langage de certains délégués, avait été rappelée au sérieux par cette verte admonestation du président: «*Il n'y a rien de risible dans ce fait que des ouvriers ne s'expriment pas comme des avocats, et ce n'est pas à la salle de la rue de Fécamp qu'il faut aller pour entendre des petits Mirabeau!*».

Le jour suivant, la question de «La femme» amène à la tribune M. Bestetti, qui proteste contre l'effronterie qu'on a eu de déclarer au Havre qu'il n'y avait pas de question sociale. Il est vrai que l'homme qui parlait ainsi est borgne, qu'il a aujourd'hui 30 millions de fortune, et qu'il paye son cuisinier 14.000 francs.

*«Pourquoi, demande Mme Rouzade, donne-t-on moins de droits à la femme qu'à l'homme? Est-ce parce qu'elle est la plus faible? Mais alors, pour être logique, il faut que la jauge de la valeur humaine soit une tête de Turc et que la première place soit donnée à celui qui amèrera le mille.*

*Il faut, ajoute-t-elle, instruire les filles sans l'aide des cultes et laisser le clergé exercer en paix son petit commerce comme tous les autres boutiquiers».*

(1) Ce texte est à peu de chose près le texte voté au Congrès régional de Paris. Il est cependant plus explicite dans ses conclusions.

Les autres questions: de l'instruction, de l'éducation, de la représentation du prolétariat aux corps élus, n'offrent qu'un intérêt secondaire. Nous ne nous y attarderons pas.

Notons cependant que le rapport de Mme Paule Minck, adopté par 28 voix contre 17 et 10 abstentions motivées, conclut à ce que *«l'éducation et l'instruction soient données à l'enfant par la société à laquelle il appartient comme producteur et comme membre de la grande famille humaine»*.

Le rapport sur la représentation du prolétariat aux corps élus, présenté par M. Coupat et adopté par 43 voix contre 10, reproduit le programme du parti, déjà adopté au Congrès régional de Paris et dont nous avons donné le texte.

Le Congrès du Havre le fit précéder du préambule suivant, sur lequel nous aurons à revenir, au sujet des discussions entre MM. Guesde et Joffrin, lorsque ce dernier se présenta à Montmartre avec un programme qui n'était pas exactement ce programme minimum:

*«Le Congrès national-socialiste-ouvrier du Havre déclare tenter une dernière expérience aux élections municipale et législative de 1881, et, pour le cas où elle n'aboutirait pas, ne retiendit purement et simplement que l'action révolutionnaire.*

*Le Congrès prend pour base aux élections de 1881, le programme minimum ci-dessous (2), mais invite toutes les circonscriptions, en mesure d'avoir un programme plus accentué, à agir dans ce sens.*

*Il est entendu que ce programme n'établit qu'une des formes dugroupement et quelebut constant du prolétariat est d'activer la révolution par tous lesmoyens possibles»*.

Le Congrès suivant devait se tenir à Reims.

-----

**Léon de SEILHAC**

*“Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)”*

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 61 à 77

-----